



## Formation professionnelle et loi Pacte : La CFE-CGC Pétrole, demande avec fermeté la convocation d'une réunion pour fixer un nouveau calendrier de négociation.

Après avoir demandé de ne pas annuler les réunions de négociations de branche (Formation, QVT sécurité-sureté-santé) du fait du mouvement social lié à la réforme des retraites, la CFE-CGC pétrole a décidé de hausser le ton pour obtenir en particulier l'ouverture de la négociation de notre nouvel accord de branche sur la Formation Professionnelle ! (cf. Flash N°34)

Dans notre **courrier en date du 30/01/2020 adressé au secrétaire général de l'UFIP (voir au verso)**, copie aux organisations syndicales représentatives de la branche, nous rappelons notre volonté de rentrer en négociation sur le sujet de la formation.



En effet, La loi n°2019-486 du 22/05/2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi Pacte ») instaure de nouvelles règles liées aux seuils d'effectifs, à ses impacts sur la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle et sur les Opérateurs de Compétences (OPCO), sur le Compte Personnel de Formation, sur l'entretien professionnel, sur l'emploi des travailleurs handicapés ...

**La formation est un levier important pour aider concrètement les salariés du Pétrole dans leur parcours et évolutions professionnels et il y a donc un travail important à réaliser dans des délais compatibles avec l'attente des salariés du Pétrole.**



Dans un courriel l'UFIP nous indique avoir la même préoccupation : l'UFIP partage « le souci de remettre le plus rapidement possible le dialogue social de branche sur les rails »

Gageons que nous aurons rapidement un calendrier de négociation.

**Votre syndicat CFE-CGC Pétrole acteur dans les négociations  
et le dialogue social de branche !**

Confédération Française de l'Encadrement CGC  
59 à 63 rue du Rocher – 75008 PARIS



# SYNDICAT CFE-CGC PETROLE

Affilié à la Fédération ENERMINE & INDUSTRIES TRANSVERSES

59 - 63 rue du Rocher – 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 81 - [petrole@cfecgc.fr](mailto:petrole@cfecgc.fr)

Paris, le 30 janvier 2020

A l'attention de Mr Patin

UFIP

Mr Patin,

suite à la réforme de la formation professionnelle et de la loi Pacte, nous considérons qu'il est nécessaire de convoquer rapidement une CPNE ou une CPPNI pour aborder le traitement des sujets suivants :

- 1- La mise à jour des listes de branche « coûts contrats CPNE » ; pour rappel, cette mise à jour est à revoir tous les 2 ans.
- 2- L'ouverture urgente de la négociation de la réforme de la formation professionnelle avec les sujets suivants : le tutorat, l'apprentissage, la ProA (définir les taux horaires par exemple), l'alternance, etc...
- 3- Sur le sujet des CFA, les entreprises pourront désormais gérer elles-mêmes l'apprentissage et créer leurs propres CFA. Il suffit pour cela d'avoir un numéro de certification et de constituer un conseil de perfectionnement. Nous demandons à aborder ce sujet dans la branche pétrole et notamment prévoir des financements complémentaires via l'OPCO ou France Compétences pour les CFA qui seraient en difficulté de financement.
- 4- Concernant les mesures d'urgence, nous souhaitons évaluer ce dispositif dans le cadre de la branche pétrole (évaluation des besoins et des coûts). Pour information, la Métallurgie utilise déjà ce processus dans la filière automobile multi branches. Le montant de la Convention d'Objectif et de Moyens est de 15M€ et pour cette filière, la métallurgie compte utiliser 1 à 2 M€ au 1er trimestre 2020 au titre de ce dispositif.
- 5- Sur les CQP, la CFE CGC pétrole compte sur l'OPCO2I pour proposer des CQP et CQPI. Selon nos sources, certaines entreprises du Pétrole utiliseraient des CQPM (Métallurgie). Si cela est avéré, nous avons des questions : peut-on savoir qui finance ? Quand aurons-nous nos propres CQP ou CQPI ? Pour nous, il y a urgence à continuer cette négociation commencée il y a 2 ans.
- 6- La loi pacte 2019 nous oblige à ouvrir rapidement (avant fin 2020) une négociation de branche sur l'intéressement dans les entreprises de – de 50 salariés. Nous vous demandons de vous emparer de ce sujet.
- 7- Nous aimerions savoir ce que va devenir notre observatoire des métiers, sous quelle forme il va se décliner et sous quelle forme il va être utile aux salariés du Pétrole ? La branche pétrole doit-elle rester seule ou doit-elle se regrouper avec certaines branches et lesquelles ? Pour rappel, la commission « Appui technique aux branches professionnelles en matière de GPEC et d'observations » se tient la semaine prochaine.

Nous rappelons que les dispositifs de l'OPCO 2I se mettent en place très rapidement et que le sort des salariés du pétrole en terme de formation professionnelle va dépendre de l'aval de France Compétences et de l'OPCO 2I et qu'il est donc important de traiter rapidement l'ensemble de ces sujets.

Nous vous demandons à nouveau de réunir la RPPO Formation PRO, mais aussi la RPPO QVT avant la fin du 1er trimestre 2020, sans oublier la poursuite de la négociation sécurité, santé et sureté démarrée le 21 novembre 2019.

Nous vous remercions pour la prise en compte de l'ensemble de nos sollicitations.

Bien cordialement.

Le Président

Laurent GRIZON

Confédération Française de l'Encadrement CGC

59 à 63 rue du Rocher – 75008 PARIS